

# Saint-Barthélemy face au climat : les mesures qui s'imposent

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / MARINA BOISDUR

16 avril 2024



Dans le rapport récemment divulgué par le président du Conseil économique, social, culturel et environnemental (CESCE) de Saint-Barthélemy, la question de l'adaptation de l'île aux effets du changement climatique est exposée sans détour. Émanant d'une saisine initiée par le préfet délégué de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, le document daté du 16 octobre 2023, désormais accessible au public dès ce 16 avril, lance un appel pressant à l'action.

Les enjeux sont à la fois préoccupants et stimulants : Saint-Barthélemy, tout en préservant son identité insulaire, doit impérativement se doter d'infrastructures résilientes pour faire face aux défis climatiques de plus en plus pressants.



Vincent Berton (à droite), préfet délégué de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, reçoit le rapport sur l'anticipation des effets du changement climatique à Saint-Barthélemy. Photo : Préfet de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Dans le domaine de la gestion de l'eau, le rapport expose la nécessité d'agir maintenant. Les précipitations en baisse, conjuguées à une demande croissante, mettent en péril l'approvisionnement en eau potable de l'île. Le CESCE recommande des mesures rapidement réalisables, telles que l'augmentation significative de la capacité des réservoirs et l'exploration de technologies novatrices pour garantir la sécurité hydrique

de Saint-Barthélemy.

« Nous devons anticiper ces changements en investissant dans des infrastructures capables de résister aux pressions climatiques croissantes », souligne le rapport. La collectivité doit selon le CESCE « investir dans la réfection ou dans la reconstruction de réservoirs de bien plus grande capacité que ceux existants (1 000 m<sup>3</sup> à 5 000 m<sup>3</sup>) alors que la SIDEM (dessalement d'eau de mer, N.D.L.R.) a projeté d'augmenter sa production d'eau potable de 5 000 m<sup>3</sup> à près de 8 000 m<sup>3</sup> dans les prochains mois ».

Par ailleurs, sur le front environnemental, le CESCE préconise l'installation de récifs artificiels pour protéger et promouvoir la biodiversité marine. Cette initiative, déjà éprouvée dans d'autres régions du globe, offre un potentiel considérable pour renforcer la résilience écologique de l'île.

En ce qui concerne le fléau des sargasses, le rapport met en exergue l'urgence d'une action coordonnée au niveau local. Le ramassage préventif de ces algues avant leur échouement sur les côtes s'avère essentiel pour protéger les écosystèmes côtiers fragiles et préserver la santé publique.

La collecte avant échouage présente un double avantage. « L'absence d'incidence sur les plages qui sont préservées de toute action mécanique (prise de sable, érosion, endommagement du trait de côte, ornières, pontes de tortues...). La collecte avant décomposition évite le dégagement d'hydrogène sulfuré, d'odeur nauséabonde, qui rend irrespirable et donc inhabitable les zones impactées » argumente le CESCE. Le conseil invite la Collectivité à mobiliser la ligne budgétaire de 200 000 € votée en 2023 pour la réalisation d'études sur la lutte contre les sargasses.

« Nous ne pouvons plus nous permettre de repousser ces mesures vitales », insiste le rapport, soulignant l'urgence d'investir dans la

recherche de solutions durables.